



Interprétation jugement JAF

Par Marie0101

Bonjour,

Notre jugement JAF indiqué que le père de mes enfants doit financer les soins et les activités extra scolaire.

Mon aîné intègre a la rentrée un collège privé en partenariat avec son club sportif.

Nous aurons donc une facturation scolaire évidemment partagée en deux.

Cependant monsieur me somme de régler les frais du sport au motif qu'ils ne sont maintenant plus extra scolaire.

Qu'en est t'il à votre avis ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans lire le jugement on ne peut rien dire de sérieux.

Il faut voir ce qui est prévu dans les autres rubriques financières.

Normalement les frais d'établissement privé sont partagés, ou bien inclus dans la pension.

Demandez à votre avocat.